

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 19 (1868)
Heft: 11

Artikel: Un mot sur les endiguements et les reboisements
Autor: Greyerz, Emile de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784479>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie **Hegner** à **Lenzbourg.**

N^o 11.

Novembre.

1868.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner** à **Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zürich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à **Lenzbourg**.

Un mot sur les endiguements et les reboisements.

Les inondations qui viennent de ravager notre patrie d'une manière si terrible, sont une raison suffisante pour revenir encore une fois à la charge sur ce sujet, quoiqu'il soit bien superflu de vouloir ouvrir les yeux de nos collègues à cet égard. Ils sont en effet tous persuadés depuis longtemps que, si les forces humaines peuvent en quelque degré prévenir ces catastrophes, ce n'est qu'en consolidant les éboulis, en opérant des reboisements, en corrigeant les rivières, et en édictant de bonnes lois forestières, qu'on parviendra à obtenir un succès appréciable.

Dans les réunions de forestiers, la lecture des rapports relatifs aux travaux opérés dans ce domaine a souvent donné à l'auteur de ces lignes l'occasion de manifester son opinion sur ce point; ce qui a été fait, disait-il, est digne de louange, mais en comparaison de tout ce qu'il faudrait faire, c'est parfaitement insuffisant pour produire un effet sensible, et en

continuant sur ce pied nous resterons toujours bien éloignés du but. Il était en effet très-louable que les autorités fédérales accordassent des subsides pour ces travaux; mais on a été bien peiné d'apprendre qu'elles les ont ensuite considérablement réduits. Il faut rendre justice à la société des forestiers suisses, pour les secours qu'elle accorde aux communes qui veulent aussi faire des sacrifices; il faut aussi et surtout reconnaître le dévouement et le zèle avec lequel plusieurs employés forestiers des montagnes se sont chargés de l'exécution des travaux. Mais n'est-ce pas une dérision de consacrer 10 ou 15 mille francs par année à une entreprise qui demanderait des millions, et encore de les éparpiller sur deux, trois ou même un plus grand nombre de cantons, au lieu d'en concentrer l'emploi sur un seul point. En continuant de cette manière, je le répète, nos efforts sont presque inutiles. A l'assemblée de Bex, j'ai fait la proposition que le comité permanent de la société fût chargé de demander au conseil fédéral d'établir des forestiers et des ingénieurs expérimentés, pour exécuter ces travaux, d'accorder des subsides plus considérables, et surtout d'insister auprès des cantons alpestres pour qu'ils élaborent des lois protectrices des forêts. Lorsque, allant plus loin, j'exprimai l'opinion qu'il faudrait pouvoir menacer les cantons récalcitrants de leur retirer les subsides pour la correction des rivières, il me fut répondu que toutes ces démarches avaient été tentées, mais que le conseil fédéral paraissait moins disposé que jamais à faire plus qu'il n'avait fait, et qu'il fallait attendre des temps plus favorables pour revenir à la charge. Il me semble maintenant que l'heure propice a sonné: les dernières inondations sont venues nous dire qu'on a assez tardé de mettre la main à l'oeuvre, et qu'il faut nous réveiller d'une léthargie sans excuse. Les deuils et les ravages qu'elles ont causés sont si grands, si épouvantables, qu'il semble que tous les éléments se soient conjurés pour plaider la cause des endiguements et des reboisements dans nos montagnes. A nous, forestiers, incombe maintenant la tâche de demander sérieusement aux conseils fédéraux qu'on mette enfin la main à l'oeuvre, avec tout le zèle, toute la prudence et tous les sacrifices pécuniaires qui sont nécessaires; il faut qu'on puisse se dire que toutes les précautions ont été prises dans une mesure telle qu'on a prévenu le retour de semblables calamités, autant que cela est au pouvoir de

l'homme. Nous pourrions nous appuyer sur ce fait que les quelques travaux déjà exécutés se sont montrés utiles, et que c'eût été bien plus le cas s'ils avaient été entrepris sur une plus grande échelle. Si l'on veut fixer le chiffre des sommes à employer, il paraîtra toujours trop petit pour le but qu'il s'agit d'atteindre; en supposant que pour le moment on veuille consolider et reboiser les ravins dans les bassins du Rhin, du Rhône et du Tessin, la minime somme de 100,000 francs pour chacune de ces contrées ne serait pas un sacrifice trop grand pour la confédération; et cette dépense mériterait certainement d'être mieux agréée que telle ou telle autre qui n'est point justifiée par une nécessité aussi impérieuse. Pour que ces travaux soient couronnés de succès, il faut dans chacun des bassins mentionnés un ingénieur forestier qui les dirige et les surveille continuellement, et il serait certainement bien assez occupé. C'est au conseil fédéral à nommer et à solder ces employés, car il n'est pas équitable du tout de charger de ces travaux les fonctionnaires cantonaux, qui ont déjà assez d'ouvrage; s'ils se sont montrés de bonne volonté jusqu'à présent, c'est qu'ils en ont fait une affaire d'honneur, et ont voulu faire un sacrifice patriotique. Mais c'est ici le cas de dire que nul ne peut servir deux maîtres. Le désir de se mettre à la crèche de l'état n'est point ici en jeu. Car qui est-ce qui se vouera volontiers à des travaux qui présentent tant de difficultés, et quelle sera la reconnaissance que moissonneront ceux qui, pour s'y consacrer, auront consenti à passer des années dans les vallées, les ravins et les montagnes les plus sauvages, au milieu de toutes les privations? Leur position n'excitera l'envie de personne. Si l'on ne met pas la main à l'oeuvre avec énergie et avec la ferme volonté de persévérer jusqu'au bout, on n'obtiendra aucun résultat, ou bien on n'aura qu'un de ces demi-succès qui sont justement propres à discréditer les entreprises. Or, puisque ni les communes ni les cantons ne sont en état de soutenir cette lutte, il est indispensable que le conseil fédéral s'en charge sérieusement, et cela sans plus long délai avant que d'autres malheurs se produisent; car nous ne pensons pas qu'on ose encore venir nous dire que ces calamités ne se reproduisent que tous les cent ans une fois.

Ainsi qu'un grand nombre de mes confrères, je suis d'avis que tous les forestiers doivent saisir ce moment propice pour

adresser au conseil fédéral un *cri d'alarme*, afin qu'il agisse avec énergie et décision. Nous pensons que le comité permanent devrait se réunir aussitôt que possible, pour rédiger et adresser au conseil fédéral *un mémoire dans ce sens avec des propositions motivées*. Si nous demeurons inactifs, nous assumons sur nous une grande responsabilité morale, car notre vocation nous impose la tâche d'attirer l'attention des autorités sur ces matières. Si ces autorités ne veulent pas faire ce que la situation exige, nous aurons au moins rempli notre devoir sous ce rapport; tandis que si nous laissons aller les choses, en fermant nos coeurs aux calamités de nos confédérés, on pourra dire de nous avec raison: S'il en est ainsi du bois vert, que faut-il attendre du bois sec?

Berne, le 20 octobre 1868.

Emile de Greyerz, inspecteur forestier.

Le Karst.

(Par Emile Baldinger, forestier de district à Bade.)

L'économie forestière doit de plus en plus suivre cette direction de notre époque, qui en luttant pour la vérité et le progrès parvient à surmonter tous les obstacles. Les efforts des adeptes de la science ont eu pour résultat de faire comprendre peu à peu aux populations l'importance du rôle des forêts dans la nature; aussi reconnaît-on maintenant la nécessité de reboiser les contrées dont les forêts ont été aveuglément détruites, à des époques plus ou moins reculées ou même récemment encore. Il semble que les forestiers après avoir employé un siècle à formuler leur science en corps de doctrines, se voient maintenant appelés par la marche du temps à en faire une application grandiose. Mais la science des forestiers, ne suffit pas pour consolider et reboiser les pentes des Alpes, les dunes, et les contrées arides du Karst; il est encore plus nécessaire que l'instruction soit répandue dans les populations, et qu'on soit assuré de leur concours. C'est à cause de cela surtout que ces oeuvres demandent du temps. Les efforts et les travaux des hommes de l'art ne seront couronnés d'un succès durable que lorsqu'on en comprendra généralement l'importance économique et sociale. C'est la science et l'extension des lumières qui nous imposent ce grand problème; c'est aussi la science qui